RPI Saint Brice sur Vienne / Saint Martin de Jussac

CONSEIL D'ECOLE DU JEUDI 18 juin 2026

PROCES VERBAL

Liste des participant-e-s :

Enseignants St Martin : Ludovic Lepresle (directeur), Laurence Laurençon, Chloé Chaillé

Enseignants St Brice : Axelle Tintignac (directrice), Hélène Soratroi, Sophie Doublet, Caroline Dalmay-Rougier, Quentin Coste

Mairie St Martin : Alain Favraud, Nadine Decouty, Rolland Grancoing (DDEN de Saint Martin)

Mairie St Brice : Christine Berland, Séverine Bellayer

RPE St Martin : Drillaud Estelle, Cécile Napol, Manon Félix

RPE St Brice : Elodie Dupont, Marion Estival, Marine Astier, Héloise Didou Ayari, Yoann Bussiére

Excusée : Karine Astier

Ordre du jour

1. Organisation pédagogique pour la rentrée 2026
2. Point santé des élèves : bilans des visites médicales réalisées (PMI, médecine scolaire).
3. Information et présentation du protocole de santé mentale des élèves.
4. Projets et activités dans les classes
5. Bilan du projet d'école
6. Travaux réalisés et à réaliser dans les écoles
7. Questions diverses

Compte rendu

1. Organisation pédagogique pour la rentrée 2026

Possibilité de vote électronique sur le site Beneylu pour faciliter le côté administratif/papier un peu lourd pour les Représentants des Parents d'Elèves (pour l'instant c'est juste une information).

PS	MS	GS	CP	CE1	CE2	CM1	CM2
19 à 20	16	16	14	18	15	22	23

Exceptionnellement, la répartition des niveaux de classe sur le RPI diffèrera,

Les PS/MS/GS/CP/CE2 seront sur le site de Saint Brice sur Vienne et les CE1/CM1/CM2 seront sur le site de Saint Martin de Jussac.

Après de longues réflexions en conseil des maîtres, ainsi qu'un accompagnement par l'équipe de circonscription à savoir notre inspecteur et une conseillère pédagogique, trois répartitions des élèves étaient possibles. Pour des raisons pédagogiques c'est cette organisation qui a été votée en conseil des maitres de RPI (le conseil des maitres étant constitué de l'ensemble des enseignants du RPI) et approuvée par l'Inspecteur de l'Education Nationale.

Cette organisation n'a pas vocation à perdurer et restera exceptionnelle, l'organisation des classes est revue chaque année.

Certains parents ont manifesté leurs interrogations/inquiétudes/déceptions quant au fait que les CE2 ne feraient pas de voyage scolaire avec nuitée.

Les sorties avec nuitée ne sont pas inscrites dans les programmes ni dans les obligations de service des enseignants. Elles reposent entièrement sur le volontariat des collègues, qui assument une responsabilité importante en dehors de leur temps de travail habituel, avec une très faible compensation. Ce n'est donc pas une décision d'école mais une démarche personnelle de chaque enseignant, quand elle s'inscrit dans un projet pédagogique clairement identifié. En dehors de ce cadre, organiser un séjour pour le seul plaisir du séjour ne relève pas de nos missions.

Ces trois années de séjour avec nuitée correspondaient à un projet pédagogique porté par M Lepresle sur cette période. Il n'a jamais constitué une modalité permanente de fonctionnement de l'école, et il n'a pas vocation à être reconduit automatiquement chaque année, quelle que soit la classe ou l'enseignant. Une sortie avec nuitée, ça se construit autour d'un objectif précis — pas parce que ça s'est fait l'année d'avant.

M Lepresle n'a pas prévu d'organiser un voyage scolaire avec nuitée pour l'année scolaire 2026/2027.

2, Point santé des élèves : bilans des visites médicales réalisées (PMI, médecine scolaire).

Pour la première fois cette année, les élèves de GS ont bénéficié de la visite médicale obligatoire. Le Dr Larque, médecin de l'éducation nationale les a vu en visite individuelle au mois de mai.

Les visites médicales de MS qui avaient été annulées ont bien pu avoir lieu au moins d'avril.

Ces visites obligatoires permettent à chaque enfant d'être ausculté, évalué sur son développement et parfois orienté vers des professionnels de santé si besoin.

Rappelons que tous les enfants n'ont pas la chance/possibilité d'aller chez le médecin tous les ans.

Il n'y a pas eu de visite ophtalmique pour les PS, elle sera rattrapée l'année prochaine, (cause arrêt

maladie).

3, Information et présentation du protocole santé mentale des élèves

Depuis le mois de mars, un protocole santé mentale des élèves a été lancé au niveau national et mis en place dans les écoles. Il se fait en 5 étapes :

1. REPÉRER
Tout le personnel de l'école (enseignants, ATSEM, AESH) observe et signale les signes de mal-être : baisse des résultats, changements d'humeur, tristesse, agressivité, retards répétés, propos sur le suicide. Les familles et les élèves eux-mêmes peuvent aussi être à l'origine du repérage.

2. ALERTER
En cas de signe alarmant, on alerte l'équipe ressource rattachée à votre RPI : Médecin scolaire, Infirmière scolaire, Psychologue EN.

Urgence absolue (automutilation, propos suicidaires, violences familiales suspectées) → ne pas attendre → 31 14 (numéro national prévention suicide) ou 15.

3. ÉVALUER
Un des personnels sociaux ou de santé évalue la gravité, croise les regards si besoin, travaille avec la famille.

4. ADRESSER
Orientation en interne (médecin, infirmière, PsyEN) ou en externe (médecin traitant, structure spécialisée), avec l'accord de l'élève et de la famille.

5. SUIVI
Pas de suivi médical par l'enseignant — mais vigilance continue sur l'attitude, les résultats, le relationnel. Le personnel de santé peut organiser des points réguliers avec l'équipe.

Point important à souligner : la confidentialité s'applique à chaque étape — les personnels de l'école n'ont pas accès aux informations médicales, ils sont juste informés d'accorder une attention particulière à l'élève.

4. Projets et activités dans les classes

- **ST BRICE** :

Ecole complète : le 24/04 spectacle « Immobile et Rebondi » proposé par la Mégisserie à la salle des fêtes de Saint Brice.

- **PS/MS** :

Le 5 mai l'intervention d'une infirmière dans le cadre de l'alimentation. Ils ont participé à un concours et sont en attente des résultats.

Les CP viennent lire des histoires au PS 2 fois par semaine, les enfants prennent beaucoup de plaisir.

Le 19 juin sortie à Terrasson visite du musée du Chocolat, et visite des jardins de l'Imaginaire.

- **MS/ GS** :

Observation de son environnement (cour de récréation, ex : cerisier) et de son évolution.

Musique représentation aux autres classes du travail réalisé avec Amandine.

Visite d'un pompier pour apprendre à porter secours le 16 juin pour les GS.

Travail sur Pierre et le Loup. Réalisation d'un cahier de nombres qui servira aux autres classes.

Sortie le 25 juin à la cité du cuir/ pique-nique, randonnée sur le site Corot.

- **GS/CE1 :**

Musique travail sur un mur de percussions avec des objets ramenés par les enfants qui sera installé dans la cour, représentation aux autres classes du travail réalisé avec Amandine.

Cycle piscine terminé le 22 juin.

Le16 juin visite d'un pompier pour apprendre à porter secours.

Le 25 juin sortie à la Cité du cuir/ pique-nique randonnée sur le site Corot.

Plantation de 4 pieds de vigne dans la cour.

Travail sur l'éclipse solaire (12 août), une paire de lunettes sera offerte à tous les élèves par la coopérative scolaire.

- **CP :**

Lecture d'histoires dans la classe des PS.

Cycle piscine terminé le 22 juin.

Projet chant et expression corporel avec Amandine.

Le 16 juin sortie à la Pensée Sauvage (rallye découverte goût, toucher, énigmes…), les enfants étaient très heureux et contents.

Visite de l'école de St Martin prévue le 30 juin.

- **St Martin :**

Ecole complète : fabrication d'objets avec les machines à coudre, les enfants ont ramené leur réalisation à la maison.

Musique avec Amandine représentation devant les autres classes du travail réalisé.

Le 2 juillet pique-nique à Chambéry.

- **CE2 :**

Classe découverte.

Permis piéton.

Le 25 juin pique-nique à l'école de Gorre.

Labélisée "Aire éducative" en devenir.

Le 29 juin installation de mangeoires/ abris, de zones protégées autour de l'école.

- **CM1 :**

Cycle VTT terminé.

Avec la classe de CM2, participation au projet Théa (2 juin présentation à la Mégisserie de St Junien avec d'autres classes des écoles voisines).

“Faites des livres” (écriture de poèmes, participation au concours dictée : 3 élèves récompensés, intervention de l'auteur CED, réalisation de BD).

Participation au spectacle des Jeunes Pousses avec Amandine.

Concours Médiatiks (journal scolaire) la classe a remporté le prix académique.

Visite de la Cité du cuir.

Classe ouverte : 6 parents sont venus cette année.

- **CM2 :**

Projet Théa.

Classe découverte.

Pique-nique à l'école de Gorre le 25 juin.

Visite de la cité du cuir.

Réalisation d'une planche de BD par groupe de 2-3 élèves.

Intervention d'une infirmière scolaire sur le thème de la puberté.

Intervention d'une personne ayant travaillé au centre de la mémoire d'Oradour sur Glane.

5. Bilan projet d’école

Le projet d’école 2022/2026 touche à sa fin. L’an dernier le RPI a participé à l’évaluation d’école qui nous a permis de faire le bilan de ce projet d’école pour commencer à construire le prochain.

Celui-ci se construira autour de 3 axes :

Améliorer les compétences des élèves après analyse fines des résultats aux évaluations nationales par des travaux spécifiques sur : des programmations inter-cycles et inter-écoles, la fluence, les faits numériques, la résolution de problèmes.

Poursuivre la réflexion engagée sur l’E3D : développer la conscience écologique, préserver l’écosystème, école dehors.

Renforcer les parcours spécifiques des élèves : participer au Festival de littérature jeunesse Faites des Livres (St Junien), poursuivre Classe ouverte, renforcer les parcours santé, Artistique et citoyen.

6. Travaux dans les écoles

St Brice : Préau travaux prévus semaine 31-32 (désamiantage, réfection toiture).

Meuble de rangement extérieur pour le matériel de jardinage en commande.

Installation d'une clôture rue des écoles pas d'actualité.

Remerciements : pour la disponibilité de la municipalité qui a mis en place des temps de visite et de concertation avec l'équipe enseignante pour permettre de faire le tour des entretiens importants à prévoir.

St Martin : remerciements pour les meubles destinés au rangement des chaussons.

Installation de crochets dans la cantine pour les serviettes : seul 3 - 4 élèves accrochent leur serviette.

Demande d'abaisser les chaises et les tables pour les CE1 l'année prochaine.

Fenêtre cassée dans la classe de CM2.

Questions diverses

1 - concernant la nouvelle organisation des CE1 (à St Martin) et les CE2 (restant à St Brice), est-ce que les CE2 pourront bénéficier d'un voyage scolaire comme les années précédentes pour ce même niveau ?

2 - concernant les prochaines années, est-ce que ces élèves de CE2 resteront à St Brice ?

3 - CE2 à saint Brice 2026 2027 : quels sont les réelles causes de cette organisation sachant qu'il est déjà arrivé que des CE1 montent avec des CE2 à St Martin pour compléter l'effectif des classes ? (Déception des enfants) Conséquences : seront-ils privés de voyage scolaire organisé pour les CE2 sachant qu'ils n'en ont pas eu depuis quelques années.

Bien que la réponse ait été apportée lors du point 1 de l'ordre du jour, il est important de préciser que la cohorte de futurs CE2 concernée qui n'aurait pas eu de voyage depuis plusieurs années a participé, sur les 3 dernières années, à 7 sorties à la journée (avec pique-nique) et 8 sorties à la demi-journée, sans compter l'école dehors. Il est donc difficile pour l'équipe enseignante de recevoir des questions formulées ainsi, gommant nos implications et nos prises d'initiatives pour enrichir le parcours des élèves.

4 - Est-ce qu'il y aura un double niveau avec les CE2 ? et quel/quelle instituteur/institutrice reprendra cette classe ?

Les CE2 sont 15, nous avons 144 élèves sur le RPI et 7 classes. Dans ces conditions, une classe de 15 élèves n'est pas envisageable. Les élèves concernés ont été informés de l'organisation de l'année prochaine ainsi que du nom de leur enseignant.

5- Dans le cadre de l'organisation des classes comment les choix sont-ils fait ? Y a-t-il des règles nombre d'élève, niveau des élèves…

Il n'y a pas de loi ou de règle institutionnelle qui régit la répartition des élèves. Les choix sont réalisés en conseil des maitres et basés sur notre expertise pédagogique, notre connaissance des élèves et de leurs besoins spécifiques, variant d'une cohorte à l'autre. Les critères et méthodes favorisés peuvent varier d'une école à l'autre et nous devons dans tous les cas faire avec les contraintes que nous avons : le nombre d'enseignants, les différents niveaux de classe, le nombre d'élèves par classe et les élèves en situation de handicap avec AESH.

6 - Pour la mairie : le sondage a-t-il donné des pistes pour modifier les horaires de garderie ?

Sur 95 familles inscrites seules 19 familles ont fait un retour.

La garderie sera ouverte de 7h à 19h à partir de la rentrée de septembre jusqu'aux vacances de la Toussaint à titre expérimental, en attendant le prochain conseil municipal.

7- Est ce que les élèves se lavent bien les mains avant de manger à l'école de St Martin ?

Le personnel leur demande d'aller se laver les mains avant d'aller manger. Les élèves sont assez grands pour savoir qu'il faut aller se laver les mains avant de manger, un agent ne peut pas être derrière chaque élève.

8- Les menus sont-ils validés par une diététicienne ?

Ils avaient été vus il y a quelques temps.

9- Le 13 mars 2026, un parent d'élèves avait fait une observation lors d'un temps de cantine, est ce que les suggestions proposées ont été prises en compte ou pourront éventuellement être utilisées pour les prochaines années ?

Faire plusieurs tours de cour à son rythme avant de rentrer dans la cantine pour calmer les enfants n'a pas été convaincant, ce ne sera pas reconduit.

Axelle Tintignac	Manon Félix
Directrice école de St Brice sur Vienne	RPE St Martin de Jussac
Présidente du conseil	Secrétaire de séance